



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 octobre 2007**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :  
le 15/10/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2/11/2007

**Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments municipaux - Convention  
de partenariat avec SOREGIES Deux-Sèvres**

**Président :**

**M. Alain BAUDIN - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Guillaume  
JUN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M.  
Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine  
BIMES - Mme Nicole GRAVAT -

***Conseillers :***

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme  
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie  
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle  
GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith  
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - M. Alain GARCIA - M. Marc THEBAULT -  
M. Jean-Louis EPPLIN - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -  
Mme Claudie LAROCHE -

**Secrétaire de séance :** M. Amaury BREUILLE -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Luc DELAGARDE donne pouvoir à Gilles FRAPPIER -  
- Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Alain BAUDIN -  
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Françoise BILLY -

**Excusés :**

***Conseillers :***

M. Joël RENOUX - M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M. Stéphane TRONEL  
- Mlle Karen NALEM - Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme  
Michelle LE FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2007**

DELIBERATION D20070474

**RISQUES MAJEURS ET  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments municipaux - Convention  
de partenariat avec SOREGIES Deux-Sèvres**

Monsieur Bernard JOURDAIN Conseiller Municipal Spécial expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre de notre réflexion sur la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communaux, il est nécessaire de connaître le plus finement possible les performances énergétiques de notre patrimoine. Nous disposons pour cela des factures et des bilans de consommation. Il nous est possible de compléter notre information au moyen d'une thermographie infra rouge de certains établissements significatifs. Les résultats de cette opération de thermographie nous permettront de localiser et de quantifier les éventuelles déperditions thermiques, et de voir dans quel domaine faire porter prioritairement notre effort dans les années à venir.

SOREGIES Deux-Sèvres, qui réalise périodiquement ce type de mesure, est concernée par les dispositions de la loi 2005 – 781 du 13 juillet 2005, selon laquelle les fournisseurs d'énergie doivent produire des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) correspondant soit aux actions de maîtrise de l'énergie qu'ils réalisent, soit aux actions menées par les collectivités ouvrant droit à ces certificats et qui peuvent les leur céder.

Il est donc apparu intéressant pour la Ville de passer une convention de partenariat avec cet organisme, convention au titre de laquelle SOREGIES Deux-Sèvres mettra à disposition de la Ville le rendu de ces mesures de thermographie infrarouge, sur des bâtiments municipaux sélectionnés par nos soins. En contre-partie, la Ville de Niort remettra à SOREGIES Deux-Sèvres des copies de factures en exemplaire unique justifiant de la réalisation d'interventions effectuées par la Ville permettant d'économiser l'énergie à hauteur de 1 gigawattheure cumulé actualisé, selon le mode de calcul retenu dans les dispositions de la loi précitée, ce qui permet à la régie de contribuer à faire face à ses obligations.

Les bâtiments concernés sont les suivants :

- L'école Michelet, caractéristique des bâtiments à caractère monumental ;
- L'école Jean Macé, caractéristique des établissements scolaires édifiés il y a une centaine d'années ;
- L'école Pérochon, caractéristique des constructions des années 60 ;
- L'école des Brizeaux, caractéristique des constructions contemporaines ;
- L'hôtel de Ville, vu sa particularité et pour compléter les données permettant d'affiner le programme de sa restauration ;
- Les bâtiments de la mairie dits «triangle » et « péristyle », pour compléter notre information sur leur consommation énergétique ;
- L'annexe de la mairie, pour traiter ainsi l'ensemble des locaux administratifs.

Cette convention n'entraîne aucun flux financier de la part des partenaires. Elle permettra à la Ville de Niort de compléter sa connaissance de son propre patrimoine, afin de contribuer à bâtir sa stratégie de maîtrise de l'énergie.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention à intervenir entre SOREGIES Deux-Sèvres et la Ville de Niort, relative à l'exécution d'une opération de thermographie infrarouge sur certains bâtiments municipaux.
- Autoriser Monsieur le Maire ou le Conseiller Municipal délégué à signer ladite convention.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**

**Signé**

**Bernard JOURDAIN**